



Conseil économique et social

Distr. générale
2 avril 2026

Français
Original : anglais

Commission économique pour l'Afrique
Forum régional africain pour le développement durable
Douzième session

**Atelier régional préparatoire aux examens nationaux
et locaux volontaires en Afrique**
Addis-Abeba, 27 avril 2026

Note conceptuelle

I. Contexte

1. À moins de cinq ans de l'échéance du délai de mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030, il est incontestable que le monde entier, y compris l'Afrique, n'atteint pas les objectifs fixés et qu'il faut redoubler d'efforts et agir de concert si l'on veut que les objectifs de développement durable et les cibles correspondantes soient atteints. À l'heure actuelle, les progrès accomplis dans la mise en œuvre du Programme 2030 et de l'Agenda 2063 : L'Afrique que nous voulons, de l'Union africaine, demeurent insuffisants en Afrique. Un examen des résultats du continent depuis 2015, avec des projections jusqu'en 2030, montre que l'Afrique progresse dans la réalisation de 12 des 17 objectifs de développement durable. Le rythme actuel est toutefois insuffisant pour atteindre ces objectifs avant la date butoir de 2030¹. En conséquence, les États africains doivent prendre des mesures transformatrices, audacieuses, ambitieuses et accélérées visant à améliorer les résultats en matière de développement.

2. Dans le même temps, les États membres de l'Union africaine ont entamé la deuxième période décennale de mise en œuvre de l'Agenda 2063². Sur la base de sa collaboration avec ses membres, la Commission économique pour l'Afrique (CEA) a jugé qu'ils devaient redoubler d'efforts pour associer la mise en œuvre du Programme 2030 et de l'Agenda 2063 à leurs plans nationaux de développement. Les mesures prises à cette fin doivent également faire l'objet d'un réexamen systématique en vue de faire progresser la réalisation des deux programmes.

3. Les États africains sont encouragés à mener régulièrement des examens formels des cadres et des mécanismes en place pour la mise en œuvre des deux programmes, l'objectif étant de favoriser la paix et la prospérité des populations et de la planète. Ces examens devraient être réalisés à l'initiative des pays. Le processus d'examen doit être rigoureux et reposer sur des éléments probants obtenus à partir de données de qualité, actualisées et ventilées, avec la participation étroite des parties prenantes nationales et locales, y compris les

¹ Union africaine, Banque africaine de développement, CEA et Programme des Nations Unies pour le développement, Rapport sur le développement durable en Afrique 2025 (Addis-Abeba ; Abidjan (Côte d'Ivoire) ; New York; (2024).

² Union africaine, La décennie de mise en œuvre accélérée – Deuxième plan décennal de mise en œuvre 2024-2033 (Addis-Abeba, 2024).



collectivités locales, la société civile, le secteur privé, les milieux universitaires, les jeunes, les enfants et d'autres groupes concernés³. Les progrès et les avancées dans la mise en œuvre devraient également être soutenus par des outils de suivi et d'évaluation et des systèmes adéquats. Les États sont invités par le Président du Conseil économique et social à présenter officiellement leurs examens nationaux volontaires à la réunion du forum politique de haut niveau pour le développement durable, qui se tient chaque année sous les auspices du Conseil. En outre, à mesure que se rapproche l'échéance fixée pour la réalisation des objectifs de développement durable, chaque État est encouragé à mettre au point une feuille de route nationale, dans laquelle est établi un calendrier d'examens nationaux volontaires pour leur soumission jusqu'en 2030.

4. Les 54 États africains ont tous entrepris au moins un examen. Dix-neuf États participent actuellement au processus d'examen en prévision de la réunion du forum politique de haut niveau pour le développement durable prévu en juillet 2026, six États procèdent à leur deuxième examen⁴, onze à leur troisième⁵, un à son quatrième⁶ et un à son cinquième⁷. Organisée à Addis-Abeba en avril 2026, la douzième session du Forum régional africain pour le développement durable sera l'occasion de se livrer à un exercice d'apprentissage entre pairs, de partager les meilleures pratiques et des exemples de réussite pour faire face aux difficultés communes propres à la région, et de susciter une plus grande participation des parties prenantes afin d'enrichir les examens nationaux et d'accélérer le rythme des progrès dans la réalisation des objectifs de développement durable en cette période difficile.

5. Les États ont indiqué combien les examens du développement durable réalisés au niveau infranational, en particulier au niveau des districts, des provinces et des municipalités, présentent un intérêt particulier et viennent compléter le processus d'examen national. Ce processus a également été aligné sur les efforts déployés par les États africains pour faire rapport de la même manière sur la mise en œuvre du Programme 2030 et de l'Agenda 2063. Les participants aux sessions précédentes du Forum régional africain pour le développement durable ont souligné l'importance que revêtaient les examens locaux pour assurer une véritable participation de toutes les parties prenantes, et se sont engagés à intégrer des examens locaux volontaires dans leurs examens nationaux et à renforcer le principe de responsabilité, la transparence et l'appropriation publique dans la mise en œuvre des deux programmes. Grâce à la participation de nombreux acteurs sur le terrain, les examens locaux volontaires permettent de toucher la population locale, ce qui, par voie de conséquence, peut contribuer à éclairer le processus de développement durable et le faire évoluer de manière plus inclusive. Un certain nombre d'examens locaux volontaires sont en cours en 2026, y compris dans des pays qui mènent également des examens nationaux.

6. La douzième session du Forum régional africain pour le développement durable se tiendra sur le thème « Inverser la tendance : actions transformatrices et coordonnées en faveur du Programme 2030 et l'Agenda 2063 ». Il y a un lien direct entre ce thème et le thème de la réunion de 2026 du forum politique de haut niveau intitulé : « Des actions transformatrices, équitables, novatrices et coordonnées en faveur du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et des objectifs de développement durable qui garantissent un avenir durable pour tous ».

³ Nations Unies, Manuel de préparation des examens nationaux volontaires, édition 2025 (2024).

⁴ Algérie, Burundi, Gabon, Guinée-Bissau, Mozambique et Somalie.

⁵ Burkina Faso, Cabo Verde, Cameroun, Guinée, Libéria, Malawi, République démocratique du Congo, République Unie de Tanzanie, Rwanda, Sénégal et Tunisie.

⁶ Égypte.

⁷ Togo.

II. Portée de l'atelier

7. Dans le cadre du soutien permanent qu'elle apporte aux examens volontaires nationaux et infranationaux, et avec les contributions d'autres entités du système des Nations Unies et des organes de l'Union africaine, la CEA organise chaque année un atelier préparatoire visant à renforcer les capacités en marge de la réunion annuelle du Forum régional africain pour le développement durable. L'atelier de cette année a pour objectif de renforcer l'intégration du Programme 2030 et de l'Agenda 2063, et d'en rendre compte, d'établir un lien entre les processus locaux et nationaux, d'aider à préparer les examens nationaux et à les soumettre au forum politique de haut niveau à sa réunion de 2026, et de définir les priorités de l'Afrique pour ce forum.

8. L'atelier permettra donc aux États qui s'apprêtent à soumettre des examens nationaux volontaires en 2026 de faire rapport sur l'état de leurs préparatifs, de recenser les difficultés rencontrées à cette occasion et de communiquer des informations sur les délais, le format et la portée des présentations des examens nationaux volontaires à la réunion de 2026 du forum politique de haut niveau, et sur les liens avec les priorités, les progrès et les examens au niveau national.

9. En outre, l'atelier sera l'occasion :

a) De réfléchir à la trajectoire de développement de la région en ce qui concerne le deuxième plan décennal de mise en œuvre (2024-2033) de l'Agenda 2063 ;

b) De mettre en commun les meilleures pratiques en collaborant avec les parties prenantes dans le cadre de la préparation des examens nationaux volontaires, de débattre des difficultés communes et de passer en revue les solutions envisageables ;

c) De partager les données d'expérience relatives à la mise en œuvre au niveau infranational dans le cadre de la préparation des examens locaux volontaires, de mieux comprendre les liens entre les plans nationaux de développement et les examens locaux et nationaux, en particulier dans les pays qui entreprennent les examens aux deux niveaux en 2026, et d'étudier comment ces deux types d'examen peuvent aider à accélérer la mise en œuvre du Programme 2030 et de l'Agenda 2063 ;

d) D'échanger des données d'expérience sur les arrangements institutionnels, les mécanismes de coordination et les moyens par lesquels la mise en œuvre aux niveaux national et infranational du Programme 2030 peut contribuer à la concrétisation des six transitions transformatrices afin d'accélérer les progrès vers la réalisation des objectifs de développement durable⁸ ;

e) D'amplifier le rôle essentiel que jouent les entités du système des Nations Unies, notamment le Bureau de la coordination des activités de développement, les bureaux des coordonnateurs résidents et les équipes de pays des Nations Unies, dans les processus d'examen nationaux et locaux volontaires et dans l'application d'un processus participatif et inclusif ;

f) De souligner l'importance de données factuelles, en recourant à des méthodes rigoureuses de collecte et d'analyse de données dans les processus d'examen nationaux et locaux, et d'échanger des informations sur les outils dont disposent les autorités nationales et infranationales à cet égard ;

⁸ Ces six transitions sont les suivantes : les systèmes alimentaires ; l'accès à l'énergie et son coût abordable ; la connectivité numérique ; l'éducation ; l'emploi et la protection sociale ; enfin, les changements climatiques, la perte de biodiversité et la pollution. Pour plus d'informations, voir Nations Unies, « Six transitions : Les voies d'investissement pour réaliser les ODD » (2023).

g) De mettre en lumière le rôle des jeunes dans le processus de développement durable et d'étudier les moyens de renforcer leur participation effective à la prise de décision à tous les niveaux, comme cela est préconisé dans le Pacte pour l'avenir et la Déclaration sur les générations futures⁹ ;

h) De contribuer à la série d'échanges entre pairs sur les approches localisées de la préparation des examens nationaux volontaires et le renforcement des liens entre les examens nationaux et locaux, afin de préparer le terrain pour les cadres nationaux de territorialisation des objectifs de développement durable, animée par la Plateforme de partenariat sur la territorialisation des objectifs de développement durable et organisée par le Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat) et le Ministère italien de l'environnement et de la sécurité énergétique, en étroite collaboration avec la coalition Local2030 et avec la participation du Département des affaires économiques et sociales, de la CEA, de l'association Cités et Gouvernements Locaux Unis et de l'Organisation de coopération et de développement économiques ;

i) De contribuer à l'initiative mondiale « Road to Baku : The Local Way », menée par la coalition Local2030, qui vise à recenser et à mettre en avant les actions locales concrètes menées par les États Membres de l'ONU, les collectivités locales et régionales, la société civile et d'autres parties prenantes pour faire progresser le développement urbain durable et le logement.

10. L'atelier comprendra des présentations et des débats, ainsi que des travaux de groupe interactifs et participatifs sur des sujets précis définis par les participants. Des supports de connaissances destinés à faciliter la préparation des examens nationaux et locaux volontaires seront présentés.

11. Outre le renforcement des capacités nationales concernant les liens entre les plans nationaux de développement, d'une part, et les examens nationaux et locaux volontaires, d'autre part, les résultats de l'atelier éclaireront directement les travaux de la douzième session du Forum régional africain pour le développement durable.

III. Résultats escomptés

12. L'atelier devrait produire les résultats suivants :

a) Le renforcement des capacités des États qui mènent des examens nationaux volontaires en 2026 ;

b) Une meilleure compréhension de la manière dont les examens locaux volontaires peuvent améliorer l'établissement de rapports au niveau national et la collaboration entre les institutions nationales et locales ;

c) Une plus grande prise en compte et une meilleure connaissance des spécificités de la région au cours des processus d'évaluation nationaux et locaux volontaires, notamment en ce qui concerne l'Agenda 2063 et les impératifs en matière de droits de l'homme et de gouvernance ;

d) Une plus grande harmonisation des examens nationaux et locaux volontaires avec les cadres nationaux de développement, ainsi qu'avec le Programme 2030 et l'Agenda 2063 ;

e) Une sensibilisation accrue aux outils, aux programmes de renforcement des capacités et aux services consultatifs disponibles pour permettre aux États de mener des examens nationaux et locaux volontaires ;

⁹ Pacte pour l'avenir, Pacte numérique mondial et Déclaration sur les générations futures (résolution n° 79/1 de l'Assemblée générale).

f) Des propositions concrètes sur les moyens de redoubler d'efforts pour mettre en œuvre le Programme 2030 et l'Agenda 2063, en mettant l'accent sur des exemples de la région.

IV. Éléments d'orientation à l'intention des participants

13. L'atelier réunira des représentants d'administrations nationales et locales africaines, d'institutions régionales, d'organisations de la société civile, d'universités, d'organisations locales, du secteur privé, de la jeunesse et d'entités du système des Nations Unies.

14. Les participants doivent être prêts à échanger des informations sur les succès remportés et les problèmes rencontrés dans la mise en œuvre, les lacunes observées dans les processus d'examens nationaux et locaux volontaires, le recensement et la mobilisation des parties prenantes, les enseignements tirés des processus d'examen et leurs besoins d'aide supplémentaire.

V. Personnes à contacter

15. Les demandes de renseignements concernant l'organisation de l'atelier doivent être adressées à :

John Robert Sloan
Économiste
Commission économique pour l'Afrique
Courriel : sloan@un.org

Lusungu Kayani
Spécialiste des questions sociales
Commission économique pour l'Afrique
Courriel : lusungu.kayani@un.org

Gaochao Deng
Économiste adjoint de 1re classe
Commission économique pour l'Afrique
Courriel : gaochao.dengl@un.org
